

**Extrait du procès-verbal
du Conseil communal
Séance du 26 juin 2025**

Présidence : M. Jonathan Payot

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité no 690 relatif aux comptes de l'exercice 2024, entendu le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Art. 1 : d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 tels que présentés dans le préavis n° 690 du 19 mai 2025, présentant un total de charges de CHF 23 633 965 et un total des revenus de CHF 23 564 380 ;
- Art. 2 : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Ainsi délibéré en séance du 26 juin 2025.

Le Président :



Jonathan Payot



La secrétaire adjointe :



Laetitia Jaccard Gaspar